

ANNEXE A

SPÉCIFICATIONS MINIMALES POUR NOUVEAUX MICRO-ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES

Postes de travail

La configuration normalisée et approuvée pour les postes de travail est un micro-ordinateur compatible avec MS-DOS équipé d'un microprocesseur INTEL 80386 et du bus «standard de l'industrie» (compatible avec AT). Les normes sont :

- BIOS entièrement compatible avec le IBM AT BIOS tels Phoenix, Award ou AMI;
- fonctionnement avec le système d'exploitation MS-DOS version 3.3 ou plus récente (ex. : version 4.01);
- fréquence d'horloge de 20 MHz ou plus rapide;
- horloge/calendrier et configuration intégrées dans une puce programmable EPROM protégée par une batterie; accès aux paramètres de configuration du poste de travail de préférence exécuté grâce à une combinaison de clefs (généralement Ctrl-Alt-Esc);
- minimum de 4 Mo de mémoire vive (RAM), étendue, extensible à 8 Mo et intégrée à la carte mère;
- puces de mémoire avec une capacité de 1 Mo, une vitesse minimale de 100 ns et intégrées à un module de mémoire à interface simple (SINGLE INTERFACE MEMORY MODULE – SIMM);
- unité de disque dur de demi-hauteur avec une capacité minimale de 40 Mo et un temps d'accès moyen de 25 ms ou moins;
- interface de disque dur de type ESDI (Enhanced Small Device Interface) ou IDE (Integral Device Electronics);
- contrôleur de disque dur capable de prendre en charge une unité de disque dur et deux unités de disquette;